

LSAP

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

21 JAN. 2019

235

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 21 janvier 2019

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Finances.

Suite à une forte augmentation des prix des cigarettes intervenue le 1^{er} mars dernier en France (+ 1 Euro par paquet) les ventes ont plongé de plus de 9 % en 2018.

- J'aimerais dès lors savoir de Monsieur le Ministre quelle a été en 2018 l'évolution des ventes de cigarettes et des produits de tabac au Luxembourg ?
- Quelle est l'évolution du différentiel des prix des paquets de cigarettes et des produits de tabac entre le Luxembourg, la France, la Belgique et l'Allemagne au cours des dix dernières années ?
- Quels sont les projets du Gouvernement en matière de prix des produits de tabac ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Mars Di Bartolomeo
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances



Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 82ax40ddf

Luxembourg, le 14 février 2019

Concerne : Question parlementaire n° 235 du 21 janvier 2019 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo concernant l'évolution des prix des produits de tabac

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre des Finances,

Pierre GRAMEGNA



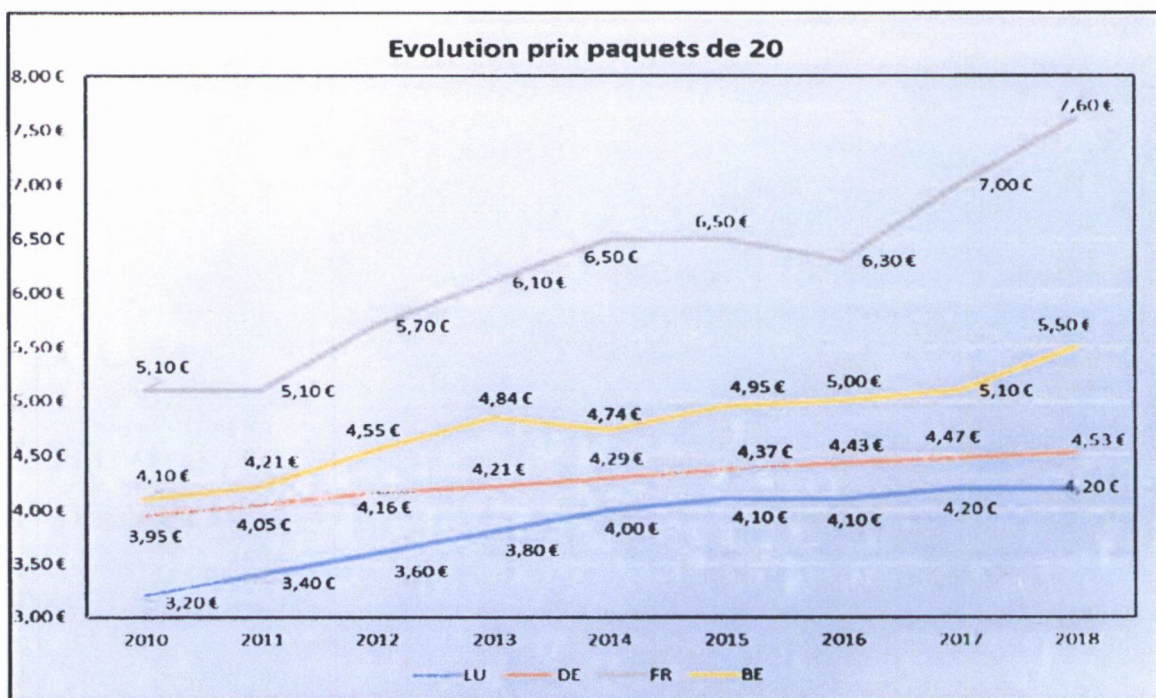
Réponse de Monsieur le Ministre des Finances Pierre Gramegna à la question parlementaire n°235 du 21 janvier 2019 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo concernant l'évolution des prix des produits de tabac

Pour l'année 2018, les ventes de cigarettes ont augmenté de 2.835.128.725 (2017) pièces à 3.001.399.505 pièces soit de 5,86%.

Les ventes des tabacs à fumer fine coupe sont passées de 3,608 tonnes en 2017 à 3,697 tonnes en 2018, soit une hausse de 2,47%.

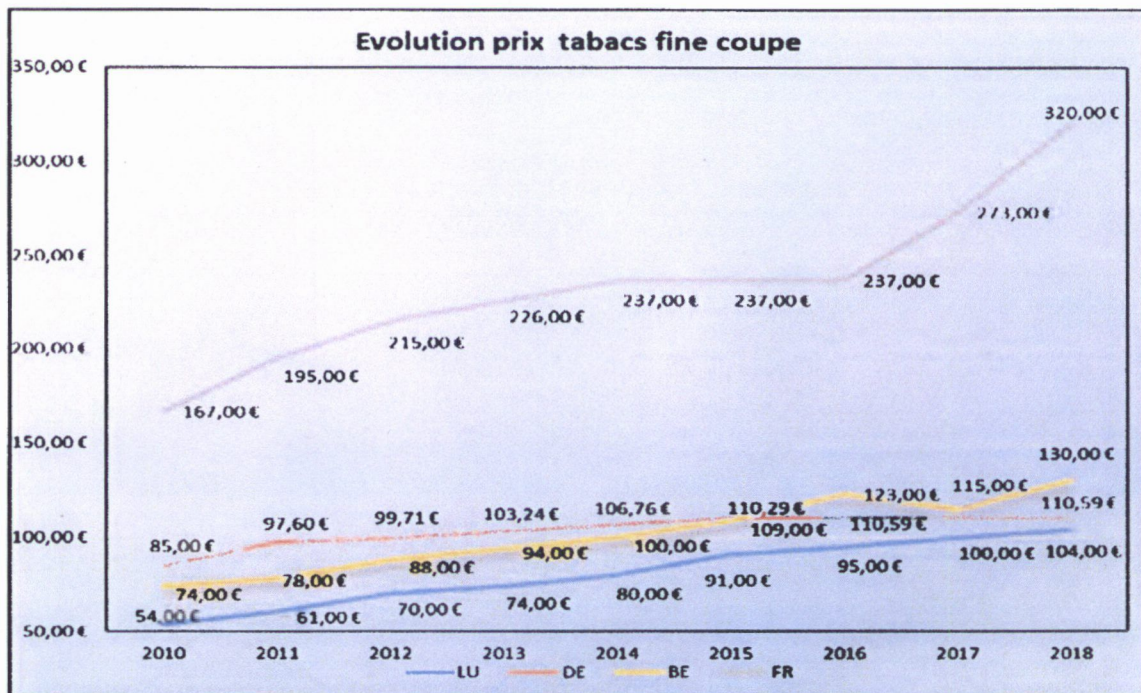
Le graphique ci-dessous montre, d'une part l'évolution du prix d'un paquet de 20 cigarettes depuis 2010 et d'autre part, les taux du différentiel de prix avec nos trois pays voisins.

Le tableau montre, d'une part l'évolution du prix pour 1.000gr de tabacs à fumer fine coupe et d'autre part, les taux différentiels de prix avec nos trois pays voisins.



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Prix différentiel Allemagne	23,44%	19,12%	15,56%	10,79%	7,25%	6,59%	8,05%	6,43%	7,86%
Prix différentiel Belgique	28,13%	23,82%	26,44%	27,42%	18,42%	20,67%	21,95%	21,43%	30,95%
Prix différentiel France	59,38%	50,00%	58,33%	60,53%	62,50%	58,54%	53,66%	66,67%	80,95%

Pour les 1.000gr de tabacs à fumer fine coupe, l'évolution est la suivante :



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Prix différentiel Allemagne	57,41%	60,00%	42,44%	39,51%	33,46%	21,20%	16,41%	10,59%	6,34%
Prix différentiel Belgique	37,04%	27,87%	25,71%	27,03%	25,00%	19,78%	29,47%	15,00%	25,00%
Prix différentiel France	132,94%	137,30%	145,43%	147,24%	147,05%	132,37%	128,40%	156,44%	195,32%

En ce qui concerne les prix des produits du tabac, ces derniers sont fixés par les vendeurs de ces produits.

Dans ce contexte, il convient de rappeler par ailleurs que le volet santé de l'accord de coalition 2018-2023 prévoit notamment : « La lutte contre le tabagisme sera poursuivie. Il sera veillé à un respect strict des interdictions légales existantes ».